

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

UNIVERSITE DE YAOUNDE I
ECOLE NORMALE SUPERIEUR
D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE
D'EBOLOWA

DEPARTEMENT DE D'INGENIERIE DE
BOIS



REPUBLIC OF CAMEROUN

Peace - Work - Fatherland

UNIVERSITY OF YAOUNDE I
HIGHER TECHNICAL TEACHER
TRAINING COLLEGE OF
EBOLOWA

DEPARTMENT OF OF WOOD
ENGINEERING

Filière
EXPLOITATION FORESTIERE ET GESTION DURABLE

**EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA GESTION
DECENTRALISEE DES FORÊTS COMMUNALES AU
CAMEROUN.
CAS DE LA FORÊT COMMUNALE DE MENGONG ET
BIWONG-
BIJII**

Mémoire présenté en vue de l'obtention du Diplôme de
Professeur d'Enseignement Technique et Professionnel de deuxième
grade (DIPET II)

Par : EPEE LOKO Alexia

Sous la direction de
M. KUETE FOUEJO AMEDEE
Chef d'exploitation SFE
Pr. Dr.Ing. NJANKOUO Jacques
Michel
Maitre de Conférences à l'Université de
Yaoundé 1

Année Académique : 2019 - 2020



FICHE DE CERTIFICATION DE L'ORIGINALITÉ DU TRAVAIL

Je soussignée, **EPEE LOKO Alexia** atteste que le contenu du présent mémoire de fin de formation à l'**Ecole Normale Supérieure d'Enseignement Technique de l'Université de Yaoundé I à Ebolowa** est le fruit de mes propres travaux effectués au sein de la **société Forestière de l'Equateur à Ebolowa** sur le thème:

«EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA GESTION DECENTRALISEE DES FORÊTS COMMUNALES AU CAMEROUN. CAS DE LA FORÊT COMMUNALE DE MENGONG ET BIWONG-BULU».

Ce travail a été effectué sous l'encadrement technique de **M. KUETE FOUEJO AMEDEE** Chef d'exploitation SFE. **Pr. Dr.Ing. NJANKOUO Jacques Michel** Maître de Conférences, à l'**Université de Yaoundé I** a supervisé ce travail sur le plan académique.

Ce mémoire est authentique et n'a fait l'objet d'aucune autre soutenance en vue de l'obtention d'un quelconque grade universitaire.

NOM ET SIGNATURE DE L'AUTEUR

Date

VISA DU SUPERVISEUR

VISA DU CHEF DE DEPARTEMENT

Date

Date

UNIVERSITÉ DE YAOUNDÉ I

ECOLE NORMALE SUPERIEURE
D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

B.P : 886, Ebolowa



UNIVERSITY OF YAOUNDE I

HIGHER TECHNICAL TEACHERS'
TRAINING COLLEGE

B.P : 886, Ebolowa

ATTESTATION DE CORRECTION DU MEMOIRE

Département.....filière.....

Noms et prénoms du candidat

.....matricule.....

Titre du mémoire.....

.....

Nous soussignés,

.....Examineur du jury

.....Rapporteur / Encadreur

Attestons que le mémoire suscité a subi toutes les corrections de forme et de fond exigées par le jury.

Fait à Ebolowa le.....

L'examineur

l'encadreur

.....

RECEPISSE DE CORRECTION DE MEMOIRE

Le directeur de l'Ecole Normal Supérieur d'Enseignement Technique de l'Université de Yaoundé I à Ebolowa atteste avoir reçu un exemplaire et un CD contenant la version électronique corrigée du mémoire en un seul fichier.pdf :

Noms et prénoms du candidat.....

.....filière.....

Fait à Ebolowa le.....

Le Directeur,

DEDICACE

A mes parents : Monsieur EPEE HENRI et Madame NDOUTOU MARTHE EBOULE.

REMERCIEMENTS

Au rang des personnes qui, de près ou de loin m'ont apporté leurs soutiens de quelque manière que ce soit, je remercie :

- Mon encadreur académique **Pr. Dr.Ing. NJANKOUO Jacques Michel** pour le travail abattu, ces conseils, sa disponibilité et son expertise.
- Tout le personnel de l'ENSET pour tous les efforts consentis pour le bon fonctionnement de notre institution et à la tête de laquelle se trouve, le coordonnateur Pr. NDJAKOMO ESSIANE. Tous les enseignants du parcours bois envers qui je ne serai jamais assez reconnaissante.
- Mon encadreur technique, M. **KUETE FOUEJO AMEDEE** pour sa disponibilité et son expertise.
- Tout le personnel de la société SFE pour le travail abattu ; pour leurs accueils ;
- Mon papa M. EPEE Henri, ma maman NDOUTOU Marthe, ma tante DIWOUTA Trésor pour leur amour et leurs support financier et moral ;
- Mon fiancé M. MBONGO David pour son support financier ; moral et ses merveilleux conseils ;
- Mes camarades et amis SAP Charles, PANGNA Hamed, FOGOU Pernelle, ELA Emmet, GATSING Nell, pour le soutien ;
- Tous ceux qui de près ou de loin ont contribué à la réalisation de ce mémoire.

SOMMAIRE

DEDICACE	iii
REMERCIEMENTS.....	iv
SOMMAIRE	v
LISTE DE TABLEAUX	vii
LISTE DES ABREVIATIONS	ix
RÉSUMÉ.....	x
ABSTRACT	xi
INTRODUCTION.....	1
1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ÉTUDE.....	1
2. PROBLÉMATIQUE	2
3 OBJECTIFS DE L'ÉTUDE	3
3.1. Objectif général.....	3
3.2. Objectifs spécifiques	3
4. IMPORTANCES DE L'ETUDE	3
Chapitre I : REVUE DE LITTERATURE.....	5
I.1) Définitions des concepts clés.....	5
I.2) Etat des lieux de quelques sites communaux au cameroun.....	6
I.3) Implications des populations riveraines	8
I.4) Realisations socioeconomiques faites graces aux revenus de la forêt communale.....	9
Chapitre II : MATERIELS ET METHODE.....	13
II.1) PRESENTATION ET DESCRIPTION DE LA ZONE D'ETUDE.....	13
II.1.1) Localisation de la forêt communale de Mengong et de Biwong Bulu	13
II.1.2) Description du milieu physique humain et socioéconomique	15
II.1.2.1) Milieu biophysique des communes de MENGONG ET DE BIWONG BULU	15
II.1.2.2) Activités économiques	16

II.1.2.3) Milieu humain.....	19
II.2) Collectes des données.....	19
II.3) Traitements des données	21
CHAPITRE III : RESULTATS ET DISCUSSIONS.....	23
III.1) RESULTATS.....	23
III.1.1) Etat des lieux de l'exploitation dans la forêt communale de Mengong et Biwong-Bulu	23
III.1.1.1) Analyse de l'exploitation du bois	23
III.1.1.2) Analyse de la commercialisation.....	25
III.1.1.3) État de la régénération forestière par les gestionnaires de la forêt communale de Mengong et de Biwong-Bulu	27
III.1.2) Implications des populations riveraines dans la gestion de la forêt communale	30
III.1.13) Réalisations des revenus issus de la forêt communale de Mengong et de Biwong-Bulu	31
III.1.3.1) Des réalisations socio-économiques à partir des revenus forestiers individuels.....	31
III.1.3.2) La gestion des revenus générés par la forêt communale de Mengong et de Biwong-Bulu	33
III.2) DISCUSSION.....	37
CONCLUSION	38
RECOMMANDATIONS	39
BIBLIOGRAPIE	40
ANNEXES	42

LISTE DE TABLEAUX

Tableau I : Etat des lieux de quelques sites communaux	6
Tableau II : Implications des populations riveraines de quelques communes	8
Tableau III : Revenus et réalisation de quelques communes	9
Tableau IV : Revenu généré par l'exploitation de la forêt communale de Gari Gombo et revenu potentiel estimé.	11
Tableau V : Récapitulatif de la collecte des données	19
Tableau VI : Traitements des données	21
Tableau VII : Nombre de grume abattu par essences.....	23
Tableau VIII : Volume brut en mètre-cube (m ³) par mois de collecte.....	24
Tableau IX : Volume traitement ou commercialisable.	25
Tableau X : Revenu brut en FCFA.....	26
Tableau XI: Vevenu des essences commercialisées	27
Tableau XII : Caractéristiques des acteurs stratégiques pertinents de la gouvernance de la forêt communale de Mengong et Biwong-Bulu.	29
Tableau XIII : Etude comparative de la FCle de Dimako à celle de Mengong et de Biwong-Bulu.	37

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Carte de localisation des communes de Mengong et de Biwong Bulu.....	13
Figure 2 : Carte de localisation de la forêt communale de Mengong et de Biwong Bulu.	14
Figure 3 : pourcentage de la population locale intégré dans la gestion de la forêt communale de Mengong et de Biwong-Bulu.	31
Figure 4: champs de cacao loué par M.EBALE à base de l'argent perçu lors de la prospection.	32
Figure 5 : habitât construit à l'aide du salaire perçu par un riverain comme rémunération du travail fourni dans la forêt communale.	33
Figure 6 : Revenus forestiers dans les recettes totales annuelles de la commune de BIWONG-Bulu.	34
Figure 7 : Dépenses annuelles de fonctionnement du budget de la commune de BIWONG-Bulu.	35
Figure 8 : Dépenses annuelles d'investissement du budget de la commune de BIWONG-Bulu.	36

LISTE DES ABREVIATIONS

AAC : Assiette annelle de coupe

CEMAC : Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale

CC : Comité communal

CR : Comité riverain

CTFC : Centre technique pour la forêt communale

CVR : Comité villageois riverain

EIE : Etude d'impact environnemental

FCle : Forêt communale

FEICOM : Fonds d'équipements et d'intervention intercommunale

FMI : Fonds monétaire international

MINEP : Ministère de l'environnement et de la protection de la nature

MINEPED : Ministère de l'environnement, de la protection de la nature et du développement durable

MINEPIA : Ministère de l'élevage, des pêches et des industries animales

MINFI : Ministère des finances

MINFOF : Ministère des forêts et de la faune

ONG : Organisation non gouvernementale

ONU : Organisation des Nations Unies

PA : Plan d'aménagement

PSFE : Programme Secteur Forêt Environnement

PSG : Plan simple de gestion

RFA : Redevance forestière annuelle

SFE : Société forestière de l'équateur

SFR : Sécurisation foncière relative

STBK : Société de transformation du bois de la Kadey

RÉSUMÉ

Le Cameroun a entrepris des réformes de sa politique forestière au début des années 1990. Ces réformes ont succédé à plus d'un siècle de politiques forestières coloniales et postcoloniales, caractérisées par une gestion très centralisée des forêts. Elles se sont traduites par la mise en place en 1994, d'une loi instituant la décentralisation de la gestion forestière. Grâce à cette loi, les communes et les communautés villageoises gèrent des forêts en vue d'en assurer la conservation et d'en tirer des revenus substantiels pour développer leurs localités. L'objectif de notre étude est d'évaluer la mise en œuvre de la décentralisation forestière dans la région sud du Cameroun, en utilisant la gouvernance comme cadre d'analyse. La méthodologie mise en œuvre est pluridisciplinaire. Dans un premier temps, nous avons présenté l'état des lieux de l'exploitation dans la forêt communale de Mengong et de Biwong-Bulu, ensuite analyser l'implication des populations riveraines dans la gestion la du massif forestier communal. Nous avons en outre analysé les effets induits sur le plan socio-économique et écologique des revenus issus de la forêt communale. Et afin nous avons fait une étude comparative de la gestion de la FCle de Mengong et de Biwong-Bulu à celle de Dimako.

Les résultats de notre étude indiquent que l'état des lieux de l'exploitation forestière dans la forêt communale de Mengong et de Biwong-Bulu est de 972 tiges abattues pendant les trois mois de collectes des données pour un volume brut total 4629.611 m³ estimé à 1081057709.666 FCFA avec une taxe d'abattage de 43242308.39 FCFA. Après traitements de ces essences le volume traitement est de 4592.611 m³ estimé à 1065513308 FCFA. Les enquêtes à travers des interviews ont révélé que la régénération forestière n'est pas la préoccupation des gestionnaires de cette FCle. L'implication des populations locales dans la gestion de la forêt communale est de 25% à travers les activités telles que : les inventaires forestiers et la récolte du bois d'œuvre. Les réalisations des revenus sont subdivisées en deux groupes, celles qui sont dites individuelles c'est à dire issues des salaires perçus en travaillant dans la FCle (construction des cases, achat des fournitures scolaire et dot, création d'espace pour agriculture ou autres activités génératrices de revenus). Pour la part de la gestion communale que seulement 5% du budget d'investissement est gardé Pour la réalisation socioéconomique. Et enfin une discussion comparative s'est faite entre la FCle de Mengong et de Biwong-Bulu. L'exemple de la forêt communale de Dimako montre, malgré certaines insuffisances, que la foresterie communale peut produire de meilleurs résultats que ceux obtenus dans le cadre de la gouvernance de forêts communale Mengong et de Biwong-Bulu.

Mots-clés : Décentralisation forestière, gouvernance forestière, Commune, forêt communale.

ABSTRACT

Cameroon embarked on reforms to its forest policy in the early 1990s. These reforms followed more than a century of colonial and postcolonial forest policies, characterized by highly centralized forest management. They resulted in the implementation in 1994 of a law establishing the decentralization of forest management. Thanks to this law, the communes and the village communities manage forests in order to ensure their conservation and to derive substantial income from them to develop their localities. The objective of our study is to assess the implementation of forest decentralization in the southern region of Cameroon, using governance as an analytical framework. The methodology implemented is multidisciplinary. First, we presented the state of exploitation in the municipal forests of Mengong and Biwong-Bulu, then analyze the involvement of local residents in the management of the communal forest massif. We also analyzed the induced socio-economic and ecological effects of income from the communal forest. And so we made a comparative study of the management of the FCle of Mengong and Biwong-Bulu to that of Dimako.

The results of our study indicate the state of logging in the municipal forests of Mengong and Biwong-Bulu is 972 stems felled during the three months of data collection for a total gross volume 4,629,611 m³ estimated at 1,085,057,709,666 FCFA with a slaughter tax of 43,242,308.39 FCFA. After treatments of these species, the treatment volume is 4592.611m³ estimated at 1065513308 FCFA. Surveys through interviews have revealed that forest regeneration is not the concern of managers of this FCle. The involvement of local populations in the management of the communal forest is 25% through activities such as: forest inventories and timber harvesting. The income realizations are subdivided into two groups, those which are said to be individual, that is to say derived from the wages received by working in the FCle (construction of huts, purchase of school supplies and dowry, creation of space or agriculture or other activities income-generating). For the part of municipal management that only 5% of the investment budget is kept for socio-economic achievement. And finally a comparative discussion was made between the FCle of Mengong and Biwong-Bulu. The example of Dimako communal forest shows, despite certain shortcomings, that communal forestry can produce better results than those obtained within the framework of Mengong and Biwong-Bulu communal forest governance.

Keywords: Forest decentralization, forest governance, municipal forests, communal forest.

INTRODUCTION

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ÉTUDE

La décentralisation est un concept ancien dont les expériences antérieures remontent à plusieurs siècles (fin du XVIIIe en France et XIXe siècle au Brésil). Après un peu plus de deux décennies de renforcement du pouvoir central pendant et après la seconde guerre mondiale dans les pays développés et en développement, ce concept va connaître un regain d'intérêt à partir des années 1970 (Shabbir et Rondinelli, 2007). Si des tentatives de décentralisation en Afrique (au Mali, au Burkina Faso et au Sénégal) ont été faites dans les années 1960 (Diaw, 2010), ce n'est qu'au cours des années 1980 et 1990 que la décentralisation va largement émerger sur ce continent.

Les mouvements de décentralisation en Afrique et dans d'autres pays en développement dans les années 1980 et 1990 sont associés aux programmes d'ajustements structurels imposés par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international aux États endettés du Sud (Capistrano, 2010). Ils sont également reliés à la mouvance de la démocratisation et à la réflexion sur la – bonne - gouvernance. D'autres facteurs expliquent la réémergence de la décentralisation en Afrique : la conservation des ressources naturelles et leur gestion durable, les déficits budgétaires des États et l'émergence des nouvelles idées et approches promouvant la participation au niveau local. En outre, l'orientation des théories du développement des années 1980 sur le renforcement de l'autonomie locale, la résurgence de la gouvernance démocratique à la fin des années 1980 et le début des années 1990, ont été des facteurs déterminants pour la réapparition de la décentralisation sur ce continent. L'effondrement dans les années 1970 des économies d'après-guerre et la promotion d'un gouvernement non coercitif (Diaw, 2010) ont aussi contribué à ce retour.

Ces différents mouvements de décentralisation se sont faits en même temps que les décentralisations forestières (Ribot, 2010). L'évolution des discours et des approches environnementales (protectionnistes) classiques a été décisive pour la mise en place des décentralisations forestières. Cette évolution s'est traduite par l'appel à une plus grande participation des populations locales dans la conservation, la gestion et l'aménagement des forêts, alors que leurs activités avaient longtemps été classées comme principales causes de la déforestation (Tsayem, 2011).

Dubois (1997, cité par Ribot, 2010) inscrit les mouvements de décentralisation forestière dans deux grandes phases de l'histoire de la gestion des forêts : « l'ère de la gestion participative des forêts », commencée dans les années 1980, et l'ère « partie-prenante » (négociation). Capistrano (2010), quant à lui, les inscrit dans une dynamique de développement durable et de lutte contre la pauvreté. Il associe l'évolution temporelle des enjeux de décentralisation aux

changements de conception sur le développement et aux idées nouvelles sur la gouvernance des ressources environnementales.

Les critiques indiquent que la décentralisation « n'est pas une panacée » (Kuaté, 2005) ; et que sa mise en œuvre est bien plus complexe. (Roy et *al.* 2006) souligne la non-évidence et la complexité du passage d'une structure dominée par une logique et des pratiques centralisatrices, vers une situation de décentralisation. Pour lui, « les tenants du pouvoir et l'administration ne sont pas toujours prêts à se convertir à la logique de la décentralisation. Ceci d'autant plus qu'ils ne croient pas ou doutent des capacités des populations locales en matière de gestion des choses publiques et des ressources naturelles. Par ailleurs, les populations à force d'être exclues et opprimées, finissent par perdre confiance en elles, à leurs propres capacités et en l'administration ».

Eu égard à ce portrait d'éloges et de critiques, nous nous intéressons à la décentralisation forestière entreprise au Cameroun vers le milieu des années 1990, dans la mesure où celle-ci est présentée comme une initiative impulsée de l'extérieur et que le pays a une longue histoire de gestion centralisée des forêts. Concrètement, il est question d'évaluer la mise en œuvre de la décentralisation forestière dans la région SUD plus précisément dans la forêt communale de Mengong et de Biwong –Bulu. Et de voir si elle tient les promesses, de développement local et de conservation de la biodiversité forestière, adulées par ses promoteurs.

2. PROBLÉMATIQUE

La décentralisation de la gestion forestière est considérée comme « un puissant levier du développement » (Bertrand et al., 2006), un moyen de production de nouvelles dynamiques d'appropriation et de gestion des espaces (Bigombe, 2000), de redistribution et de meilleur partage des bénéfices et des revenus forestiers (Oyono, 2000). Elle est également présentée comme un dispositif de promotion et d'institutionnalisation de la gestion participative et durable des ressources naturelles, et de remodelage des Institutions locales régulant cette gestion (Ribot, 2006).

Cependant, si la gestion décentralisée des forêts est théoriquement porteuse de promesses et d'espoirs de développement socio-économique local et de conservation des ressources forestières, la question est de savoir ce qu'il en est concrètement dans la pratique, plus de vingt-cinq ans après sa mise en place au Cameroun. Autrement dit, le transfert des forêts aux communes villageoises entraîne-t-il le développement socio-économique local et la conservation des ressources forestières dans la région SUD du pays ? Comment la gouvernance des forêts communales se déroule-t-elle dans cette région ? Comment les acteurs impliqués interagissent-ils et régulent-ils leurs actions ?

Ce sont ces quelques questions qui nous ont motivées à orienter notre étude sur l'évaluation de la mise en œuvre de la gestion décentralisée des forêts communales au Cameroun cas de la forêt communale de Mengong et de Biwong Bulu.

3 OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

3.1. Objectif général

La présente étude vise à évaluer la gestion décentralisée des forêts communales au Cameroun cas de la forêt communale de Mengong et de Biwong Bulu.

3.2. Objectifs spécifiques

De manière spécifique, il s'agit de :

- Faire l'état des lieux de l'exploitation du bois dans la zone d'étude ;
- Présenter l'implication des populations riveraines dans la gestion de la forêt ;
- Analyser les revenus issus de l'exploitation, ainsi que son action dans le changement des conditions de vies des populations ;

4. IMPORTANCES DE L'ÉTUDE

Le contexte socio-économique du Cameroun est caractérisé par une pauvreté ambiante des populations, ceci malgré les richesses naturelles que possèdent certaines régions du pays. Le processus de décentralisation dans la gestion des ressources naturelles présente un grand intérêt dans la recherche socio-anthropologique dans la mesure où cette innovation peut contribuer à l'amélioration des conditions de vie des communautés riveraines. Le présent travail revêt un double intérêt, scientifique et social.

➤ Scientifique

Notre étude revêt un intérêt scientifique, dans la mesure où elle vient continuer les nombreux travaux déjà effectués sur la question de la gestion forestière au Cameroun. Ces études, souvent basées sur la fiscalité forestière décentralisée et la gestion des forêts communautaires, ne renseignent pas souvent sur la foresterie communale. L'étude pourra servir de canevas aux gestionnaires des collectivités territoriales et autres acteurs du développement local en ce sens qu'elle traite d'une thématique actuelle qui est celle de la gestion des ressources naturelles. De plus, nous estimons nécessaire d'analyser la question de la participation des communautés riveraines dans la mise en œuvre des forêts communales au Cameroun. En l'explorant, nous mettons en exergue le cadre formel qui entoure cette participation.

➤ **Social**

L'intérêt est également d'ordre social. L'objectif est de contribuer à l'amélioration de la gouvernance forestière, à travers d'une part, la planification adéquate des revenus générés par l'exploitation forestière ayant pour finalité le changement social (amélioration de l'accès des communautés aux services sociaux de base) et d'autre part, la prise en compte de la participation des populations riveraines. Ce travail pourra éclairer les actions des organismes de la société civile et des populations dans la sauvegarde de l'environnement.

Chapitre I : REVUE DE LITTERATURE

I.1) DÉFINITIONS DES CONCEPTS CLES

— **Exploitation en régie Directe** : le concessionnaire est directement et exclusivement responsable de toutes les phases de l'exploitation de l'assiette de coupe (Jacques, 2009).

— **Exploitation en régie d'entreprise** : le concessionnaire confie par contrat l'exploitation de son assiette de coupe à une entreprise agréée à cette profession par le MINFOF (Jacques, 2009).

— **Vente de coupe** : autorisation d'exploiter une superficie ne pouvant dépasser deux mille cinq cents (2500) hectares, un volume précis de bois vendu sur pied (Jacques, 2009).

— **Permis d'exploitation** : autorisation d'exploiter ou de récolter des quantités bien définies de produits forestiers dans une zone donnée. Ces produits peuvent être des produits spéciaux, du bois d'œuvre dont le volume ne saurait dépasser 500 m³ bruts, du bois de chauffage et de perches à but lucratif (Art 56, alinéa 1, de la loi N°94/01 du 20 janvier 1994).

— **Autorisation personnelle de coupe** : autorisation délivrée à une personne physique, pour prélever des quantités de bois ne pouvant dépasser 30 m³ bruts, pour une utilisation personnelle non lucrative. Cette disposition ne s'applique pas aux riverains qui conservent leur droit d'usage (Art 57, alinéa 1, de la loi N°94/01 du 20 janvier 1994).

— **Forêt** : terrain comportant une couverture végétale dans laquelle prédominent les arbres, les arbustes et autres espèces susceptibles de fournir des produits autres qu'agricoles (Art 2 de la loi N°94/01 du 20 janvier 1994). En fonction de la pluviométrie on distingue les forêts denses humides sous pluviométrie supérieure à 1800 mm par an, les forêts tempérées rencontrées dans les régions tempérées et les forêts sèches installées dans les zones à pluviométrie comprise entre 800 et 1500 mm avec une saison sèche bien marquée (Bergonzini, 2004).

— **Forêt communale** : toute forêt faisant l'objet d'un acte de classement pour le compte de la commune concernée ou plantée par la commune (Art 30, alinéa 1, de la loi N°94/01 du 20 janvier 1994).

— **Gestion durable** : elle consiste à utiliser les forêts d'une manière et à une intensité telle qu'elles maintiennent leur diversité, leur productivité, leur capacité de régénération et leur vitalité. Cette gestion durable des forêts doit également permettre de maintenir leur capacité de satisfaire actuellement et pour le futur des fonctions écologiques, économiques et sociales pertinentes au niveau local, National et mondial (FAO, 2005).

— **Volume brut** : C'est le volume sur écorce du fût abattu, depuis la hauteur d'abattage jusqu'à la naissance de la première grosse branche (ANAFOR, 2006).

— **Volume commercial** : encore appelé volume commercialisable, c'est le volume de bois effectivement commercialisé par l'exploitant (FAO, 1973).

I.2) L'état des lieux de quelques sites communaux au Cameroun

Tableau I : Etat des lieux de quelques sites communaux

Sites	Pratiques	Caractéristiques	Observations	Sources
Forêt communale de Dimako	Exploitation en régie directe sur une superficie de 16240 ha	La commune exploite elle-même sa forêt	L'exploitation dans la commune de Dimako est durable car il tienne en compte de la régénération de la forêt.	Eloudou, 2012
	Régénération artificielle	5000 arbres ont été plantés		
	Production soutenue	La production moyenne annuelle est de 15200 m ³		
	Identifications des parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> • MINFOF, • MINEPDED, • Commune • Populations locales 		
Forêt communale de Gari-Gombo	Exploitation en régie d'entreprise sur une superficie de 34 200 ha	La commune cède l'exploitation de sa forêt à une entreprise par faute de moyen financier.	L'exploitation est intense mais le volet conservation n'est pas pris en compte	Kouna, 2012
	Production	50 971 m ³ en trois ans		
	Régénération naturelle	Aucune opération de reboisement n'a été faite		
	Identifications des parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> • MINFOF, • MINEPDED, • Commune • Populations locales • GVI 		

Forêt communale de Djoum	Exploitation en régie d'entreprise sur une superficie de 151270 ha	La commune cède l'exploitation de sa forêt à une entreprise par faute de moyen financier : GVI	L'exploitation très intense et absence de régénération.	Zamedjo, 2011
	régénération	Aucune opération de reboisement n'a été faite		
	production	10554.045 m ³ en trois mois		
	Identifications des parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> • MINFOF, • MINEPDED, • Commune • Populations locales • CUF 		
Forêt Communale de Moloundou	Exploitation en régie d'entreprise sur une superficie de 42612 ha	La commune cède l'exploitation de sa forêt à une entreprise par faute de moyen financier : ALPICAM	L'exploitation est faite par ALPICAM et absence de reboisement.	Abessolo, 2009
	Régénération	Aucune opération de reboisement n'a été faite		
	production	28104.286 m ³ en deux ans		
	Identifications des parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> • MINFOF, • MINEPDED, • Commune • Populations locales • ALPICAM 		

Nous observons que les communes de Djoum, Gari-Gombo et de Moloundou utilisent l'exploitation en régie d'entreprise. Dans ces trois communes aucun reboisement n'est effectué or la production en bois est intense.

La commune de Dimako quant à elle utilise une exploitation en régie directe qui prise la conservation car des efforts de reboisement sont faits par la commune pour assurer la régénération et la pérennisation des ressources forestières ligneuses. En effet, plus de 5000 arbres ont été plantés sur une superficie de 30 ha (MINFOF, 2009). Les essences concernées par ce reboisement sont des espèces les plus exploitées, demandées sur le marché ou utilisées par les populations locales, notamment l’Ayous, le Dibetou, le Doussié, le Moabi et le Sapelli.

L’analyse de ces 04 forêts communales révèle que la forêt de Dimako est mieux gérée que celle de Djoum, de Gari-Gombo et de Moloundou car elle est la seule qui prend en compte le volet gestion durable des forêts par le reboisement des essences. Nous pouvons dire que c’est dû au fait que c’est la commune elle-même qui exploite et gère sa propre forêt.

Au regard de tous ce qui précède nous pouvons donc conclure que les communes qui exploitent elles-mêmes leurs forêts sont mieux gérées et conservées que celles qui cèdent la gestion à une tierce entreprise.

I.3) IMPLICATIONS DES POPULATIONS RIVERAINES

Tableau II : Implications des populations riveraines de quelques communes

Sites	Pratiques	Pourcentage des populations	Sources
Forêt communale de Dimako	Récoltes de bois	80%	Eloudou, 2012
	Inventaires		
	Contrôle et suivi des opérations d’exploitation		
Forêt communale de Gari-Gombo	Récoltes de bois	25%	Kouna, 2012
	Inventaires		
Forêt communale de Djoum	Récoltes de bois	35%	Zamedjo, 2011
	Récoltes de bois		
Forêt Communale de Moloundou	Récoltes de bois	15%	Abessolo, 2009
	Récoltes de bois		

La commune de Dimako pour faciliter les opérations forestières et assurer la gestion des revenus issus de l’exploitation forestière, cette commune a mis en place des structures et des

mécanismes coordonnés par l'exécutif communal. Il s'agit : du Comité consultatif de gestion (CCG), du Comité de suivi de l'exploitation forestière et de la Cellule de foresterie communale (CFC). Si la mise en place de la CFC répond à une exigence de l'administration forestière, celle des deux autres organes s'inscrit dans une démarche dite de transparence de la gestion de la forêt communale et des revenus issus de son exploitation, et d'implication des populations locales dans cette gestion. Dans la même logique, le conseil municipal a défini en 2004 les taux d'affectation des revenus générés par l'exploitation forestière. Ainsi, 50% de ces revenus sont destinés à la réalisation des projets socio-économiques au profit des populations locales. Les parts restantes sont affectées au fonctionnement de la commune (30%), à la régénération forestière (10%) et à l'appui direct aux populations locales.

Quant aux communes de Gari Gombo, Djoum et Moloundou les populations sont impliquées par les récoltes de bois et inventaires ce qui explique le faible pourcentage des riverains dans la gestion du massif.

I.4) REALISATIONS SOCIOECONOMIQUES FAITES GRACES AUX REVENUS DE LA FORÊT COMMUNALE

Tableau III : Revenus et réalisation de quelques communes

sites	Revenus	Réalisations	Impacts	sources
FCle de Dimako	110 000 000FCFA pour une production moyenne annuelle 15 200m ³ de bois.	<ul style="list-style-type: none"> • Octroi des bourses d'étude aux étudiants, • Achat des livres pour les élevés de l'école primaire), • Aide financière aux élèves du secondaire, • Paiement des salaires aux enseignants vacataires • Distribués en espèces aux populations locales, pour la satisfaction de leurs besoins immédiats • Création des emplois, • Création des points d'eaux, 	Changement des conditions de vies des populations locales	Eloudou, 2012
FCle de Gari Gombo	79,2 millions FCFA une production moyenne annuelle	<ul style="list-style-type: none"> • Création des emplois, • Création des pots d'eaux, • Paiement des salaires des enseignants vacataires; 	Leger changement des conditions de vies des	Kouna, 2012

			populations locales	
FCle de Djoum	43.944.742 FCFA pour une production moyenne annuelle de 10554, 045 m ³	<ul style="list-style-type: none"> • Création des routes; • Création des emplois, • Paiement des salaires des enseignants vacataires; • Achats des équipements de sport 	Pas de Changement des conditions de vies des populations locales	Zamedjo, 2011
FCle de Moloundou	154 662 840 FCFA pour une production moyenne de 15466,286 m ³	<ul style="list-style-type: none"> • Création des emplois, • Achats des équipements de sport 	Pas de Changement des conditions de vies des populations locales	Abessolo, 2009

Le développement socio-économique local est l'un des résultats escomptes de la mise en œuvre de la décentralisation de la gestion forestière au Cameroun. Ce développement doit être possible grâce, entre autres, aux emplois générés par l'exploitation des forêts communales, aux actions menées et aux projets socio-économiques communautaires réalisés à partir des revenus issus de cette exploitation.

D'après le tableau, nous constatons que les communes de Gari Gombo, Djoum et de Moloundou sont celles qui ont le moins de réalisations faites or les revenus générés sont suffisamment importants pour créer les infrastructures et résoudre les besoins élémentaires des populations riveraines.

Pour la part de la FCle de Gari Gombo cela s'explique par le fait que la commune de Gari Gombo a perçu de la société GVI environ 237, 5 millions FCFA (\approx 363 000 €) pour l'exploitation du bois d'œuvre de leurs forêts. Ce revenu correspond au volume total de bois produits de 50 971m³. Il est largement inférieur au revenu estimé dans le plan d'aménagement (PA) de cette forêt et au revenu qu'elle aurait généré si la totalité de volume autorisé à l'exploitation, par d'administration forestière, était exploitée (tableau)

Tableau IV : Revenu généré par l'exploitation de la forêt communale de Gari Gombo et revenu potentiel estimé.

Critères	Forêt communale de Gari Gombo
Bénéfices moyens annuels actualisés estimés (BMAAE) dans le PA en FCF	2 151 928 304
Revenus moyens annuels estimés (RMAE) correspondants aux volumes annuels moyens autorisés à l'exploitation en FCFA	248 405 475
Revenus moyens annuels réels perçus (RMARP) par les communes en FCFA	79 182 912
Ratio RMARP/RMAE	32%
Ratio RMARP/BMAAE	4%

L'écart observé dans le tableau s'explique d'une part, par le fait que le revenu estimé (2 151 928 304 FCFA) dans le plan d'aménagement de la forêt correspond à une exploitation en régie (par la commune elle-même) de leurs potentiels ligneux moyens annuels. Ceci implique qu'en exploitant elles-mêmes leurs forêts, les communes vendent le m³ de bois à un prix compris entre 100 000 FCFA (ETS. MESS, 2006). Seulement, cette forêt est exploitée en sous-traitance par la société forestière GVI qui ne prélève qu'une partie des essences disponibles. De plus, cette société ne paye à la commune que le prix du bois sorti de la forêt, et non celui du bois abattu. Cette pratique de paiement entraîne un manque à gagner annuel considérable de l'ordre de 32, 1 millions FCFA (49 000 €) pour la commune de Gari Gombo. Cet écart est d'autre part, du au faible prix d'achat du m³ du bois de la forêt communale, entre 6000 et 7500 FCFA, par la GVI et à la retenue effectuée par cette société sur une partie des revenus générés par l'exploitation du bois, à titre de remboursement des dettes. Ces dettes ont été contractées par les communes pour financer les dépenses liées à l'attribution des forêts communales et à la réalisation du plan d'aménagement.

La forêt communale de Dimako est la principale source de revenus de la commune, avec une contribution de 80% à ses recettes totales en 2008 (MINFOF, 2009). Le résultat moyen annuel de l'exploitation du bois d'œuvre de cette forêt est d'environ 110 millions de FCFA (≈ 168 000 €), pour une production moyenne de bois d'environ 15 200 m³. Ce résultat est nettement supérieur aux revenus moyens annuels issus de l'exploitation du bois d'œuvre de la forêt communale de Gari Gombo. En effet, pour le même volume de 15 200 m³, les recettes générées par l'exploitation de cette forêt représente environ $\frac{3}{5}$ du résultat moyen annuel de la production du bois dans la forêt communale de Dimako. En 2004, la moitié des premiers

revenus d'exploitation de cette forêt a été affectée à l'éducation. Les réalisations effectuées concernent : l'octroi des bourses d'étude aux étudiants (35%), l'achat des livres pour les élèves de l'école primaire (28%), l'aide financière aux élèves du secondaire (27%), et le paiement des salaires aux enseignants vacataires (10%). 19% de ces revenus ont contribué au fonctionnement de la commune et 23% ont été distribués en espèces aux populations locales, pour la satisfaction de leurs besoins immédiats. La distribution de la rente forestière ou des dons en nature (aliments, boissons alcoolisées).

Chapitre II : MATERIELS ET METHODE

II.1) PRESENTATION ET DESCRIPTION DE LA ZONE D'ETUDE

II.1.1) Localisation de la forêt communale de Mengong et de Biwong Bulu

La forêt communale de Mengong et de Biwong Bulu est située dans la région du Sud, Département de la Mvila, dans les communes de Mengong et de Biwong Bulu.

La FCle a été classée le 28 juin 2015 avec une superficie de 19 386 ha. La commune de Mengong dispose de 5 184 ha tandis que celle Biwong Bulu 14202 ha ; Raison pour laquelle la commune de Biwong Bulu est Chef de tête de ce projet. Il faut noter que c'est une exploitation en régie d'entreprise qui se pratique dans cette forêt communale

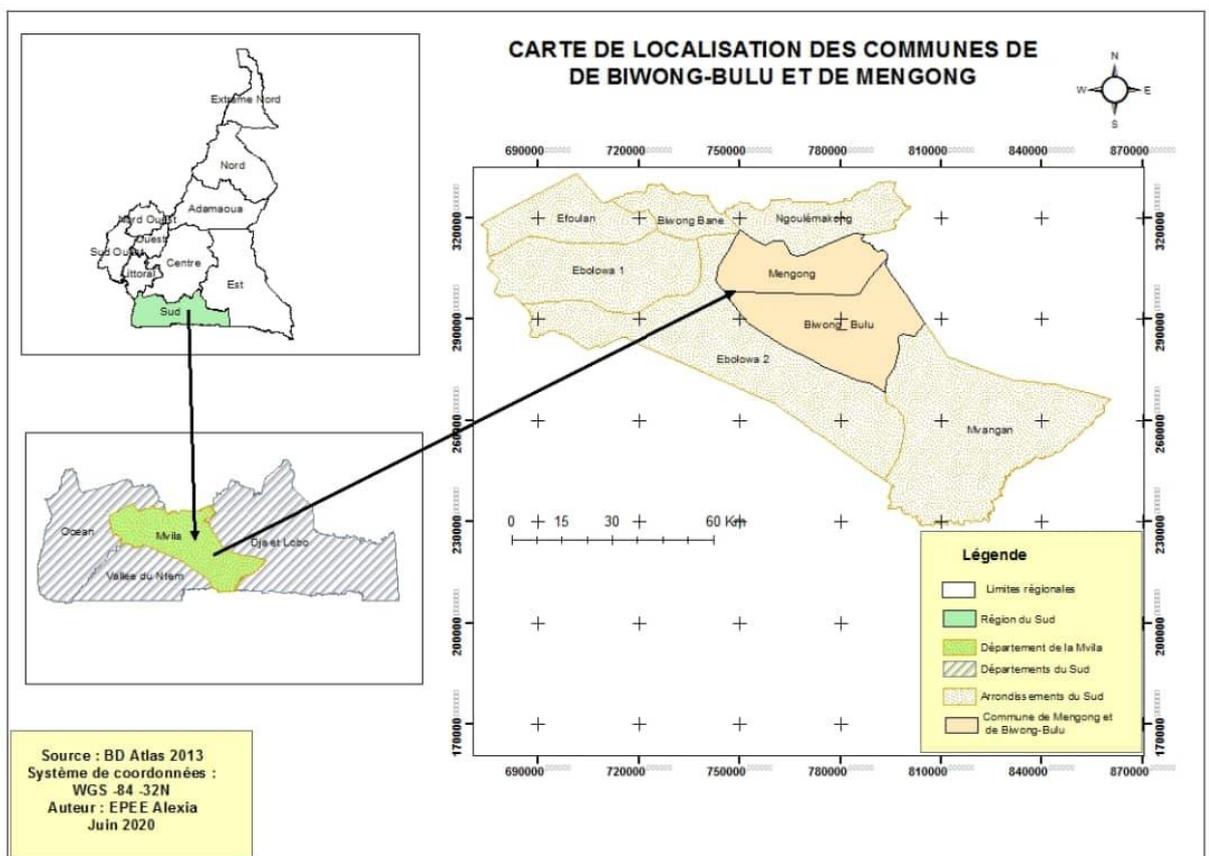


Figure 1: Carte de localisation des communes de Mengong et de Biwong Bulu.

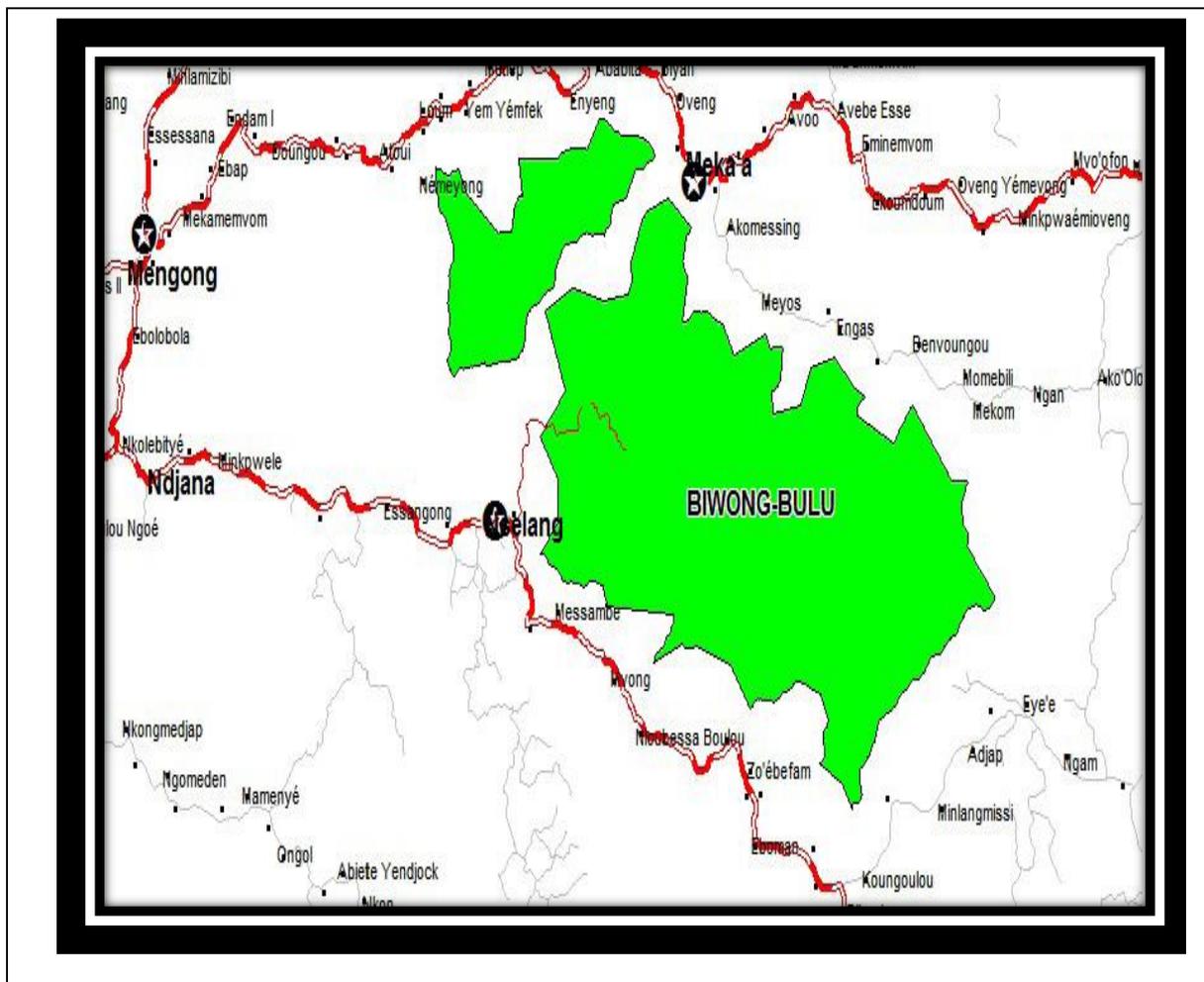
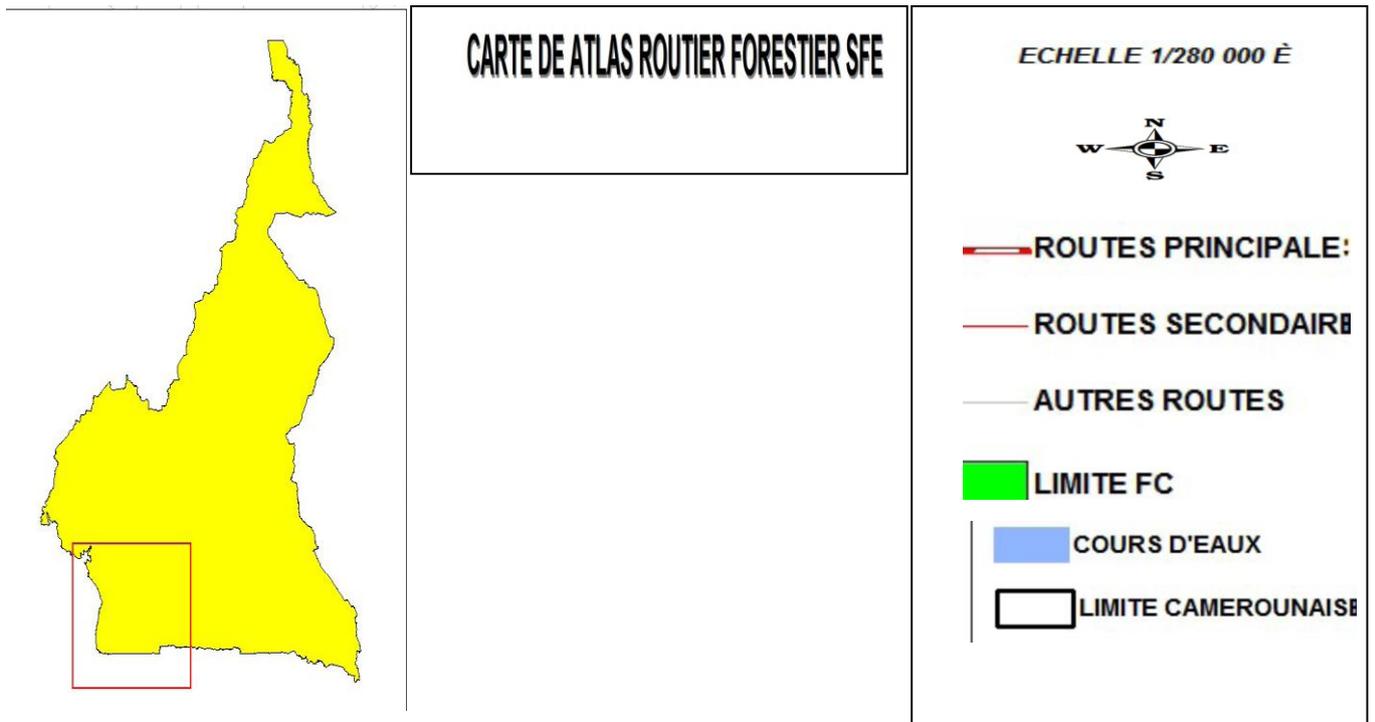


Figure 2 : Carte de localisation de la forêt communale de Mengong et de Biwong Bulu.

II.1.2) Description du milieu physique humain et socioéconomique

Dans les deux communes, les caractéristiques biophysiques et socioéconomiques sont les mêmes, seules les caractéristiques humaines changent.

II.1.2.1) Milieu biophysique des communes de MENGONG ET DE BIWONG BULU

➤ Climat

Le climat dans l'ensemble des Communes est du type équatorial humide avec quatre saisons réparties de la manière suivante :

- mi – Août à mi – Novembre : grande saison de pluies ;
- mi- Novembre à mi-mars : grande saison sèche ;
- mi – Mars à mi – Juin : petite saison de pluies ;
- mi – Juin à mi – Août : petite saison sèche.

La moyenne annuelle des précipitations est de 1600 mm ; la température moyenne annuelle est de 25°C avec une amplitude moyenne annuelle de 2,5°C. Ce climat favorise la conduite de deux campagnes agricoles. Cependant cette répartition des saisons connaît des perturbations fréquentes depuis plusieurs années avec tantôt des saisons sèches plus longues, ou des pluies intempestives perturbant ainsi le calendrier agricole et d'autres réalisations à portées économiques et socio-environnementale.

➤ Sol

Les sols identifiés dans les Communes sont des sols ferrallitiques de couleur brun-jaune. Ce sont des sols acides caractérisés par une faible teneur en éléments nutritifs. Ils ont des teneurs en azote très faibles du fait de la dégradation rapide de la matière organique. L'on y retrouve également des sols hydro-morphes situés dans les bas-fonds ainsi que des sols sableux ou argilo sableux très pauvres. Ces sols ont une faible valeur agricole et leur mise en valeur nécessite un investissement important. L'utilisation des engrais sur ces sols doit être accompagnée d'amendements organiques et calciques pour améliorer la rétention des nutriments et diminuer l'acidité.

➤ Relief

Les Communes présentent un relief peu accidenté et varié (présence de plaines, de collines et de vallées) avec des pentes comprises entre 0 et 5% traduisant une faible sensibilité à l'érosion. L'altitude moyenne est de 600 mètres.

➤ Hydrographie

Les Communes sont assez arrosées. Seulement, elle ne regorge pas de cours d'eau de grande importance ; leur régime étant irrégulier d'où les assèchements par endroits en saison sèche. On y rencontre essentiellement des rivières et des ruisseaux.

➤ Flore et faune

La forêt est située dans le secteur forestier toujours vert camerouno-congolais ; avec environ 300 espèces.

- Les principales formations forestières sur sol ferme sont :

- ✚ Les forêts sempervirentes congolaises (forêts denses) ;
- ✚ Les forêts semi décidues (jachères).

- Les formations végétales sur sols hydro-morphes constituées :

- ✚ Des forêts marécageuses inondées qui se retrouvent temporairement dans les zones affaissées, bas-fonds, vallées ainsi qu'à la périphérie des zones marécageuses ;
- ✚ Des raphises marécagus ; forêts marécageuses inondées en permanence qui sont caractérisées par la présence de différents types de raphia dont les plus rencontrés sont le *Raphia hookeri* et le *Raphia mombutorum*. Ces formations sont caractérisées par la présence des essences telles que le Bahia (*Migrayna ciliata*), le Rikio (*Uapaca guineensis*), l'Odjobi (*Xylopia staudtii*) et le Nsangomo (*Allamblackia floribunda*).

Plusieurs essences de la flore Mengong et de Biwong-Bulu sont utilisées en pharmacopée traditionnelle ; seulement, à cause de la perte des valeurs culturelles, cette pratique est en voie de disparition. Des études et autres observations démontrent que les densités de la population faunique étaient très élevées dans la zone. Elles avaient permis d'identifier :

- 96 espèces de papillons appartenant à 17 sous-familles ;
- 90 espèces d'oiseaux ;
- 120 espèces de poissons ;
- 54 espèces de mammifères (singes, porc-épic, lièvres, pangolin, etc.)

Malheureusement, la densité de cette faune aurait diminué à cause du braconnage intensif, surtout pour celle des mammifères.

II.1.2.2) Activités économiques

➤ Agriculture

C'est l'activité principale des populations dans la Commune. On y pratique généralement et principalement comme système cultural : l'agriculture itinérante sur brulis. Pour créer une plantation ici en zone forestière, on défriche le sous-bois, puis on procède à l'abattage généralement à la hache, l'utilisation de la tronçonneuse étant au-dessus des moyens de la

majorité. Vu la faiblesse des revenus et l'effort nécessaire pour la création d'un champ, les villageois ne peuvent cultiver que sur de petites superficies. La main d'œuvre est généralement familiale, on pratique la polyculture et l'âge moyen des jachères est de sept ans.

L'activité agricole repose sur les cultures vivrières et de rente. Les vivriers couvrent des superficies d'environ un hectare en moyenne par femme et par an. Les principales spéculations sont : manioc, macabo, concombre, banane plantain, arachide. La grande partie de la production est destinée à l'autoconsommation, seulement environ $\frac{1}{4}$ est vendue. Les contraintes sont l'enclavement, l'éloignement des marchés, l'insuffisance de l'encadrement, le mauvais état des routes d'évacuation des produits et le manque d'outils et de matériel de travail adéquats.

La principale culture de rente est la cacao-culture pratiquée par la majorité des ménages. Mais la production connaît une baisse à cause du vieillissement des planteurs et des plantations, le désengagement de l'Etat de la filière, le manque d'encadrement technique, l'insuffisance d'informations d'où la faible productivité (environ 300 Kg par hectare). La relance observée dans la cacao-culture augure des lendemains meilleurs. Le palmier à huile reste l'une des substitutions envisagées par certains ménages.

➤ **Élevage et pêche**

Généralement, l'élevage est traditionnel. Il est constitué de volailles, des porcs, de quelques têtes de bœufs, des moutons et chèvres. Les animaux sont généralement laissés en divagation et sont destinés à satisfaire des besoins socioculturels (consommation à des occasions spéciales). Quelques éleveurs veulent se lancer dans l'élevage en claustration moderne mais sont limités par le manque d'encadrement technique, la rareté des appuis financiers et surtout l'insuffisance d'informations.

La pêche est pratiquée soit par les hommes (à la ligne ou au filet) soit par les femmes (au barrage ou à la nasse). Il faut noter pour le déplorer l'apparition de certaines espèces de poissons appelées « poissons courants » qui chassent les autres espèces qui jadis existaient. La pratique de la pisciculture reste encore peu développée faute de moyens et de connaissances.

➤ **Chasse**

C'est une pratique très présente dans les Communes. La technique la plus utilisée reste le piégeage. La chasse au fusil plus prolifique reste le privilège des personnes aux revenus au-dessus de la moyenne. Bien qu'elle soit illicite, la vente du gibier se pratique régulièrement, mais son caractère illégal rend difficile l'estimation de sa contribution au revenu du ménage. Cependant, il est à noter que l'importance de cette activité dépasse les aspects alimentaires et

économiques ; elle a une valeur sociale et culturelle considérable. Un bon chasseur véhicule des valeurs telles que : le courage, l'habilité, la force, la sagesse, etc.

Les espèces les plus chassées sont : Rat, porc-épic, pangolin, lièvre, biche, antilope, singe, hérisson.

➤ **Exploitation forestière**

Il existe deux (02) Unités Forestières d'Aménagement (UFA) dans la Commune de Biwong Bulu d'une superficie totale de 389,426 km² : soit 171,281 km² pour la 09-018 et 118,145 km² pour la 09-017. La Commune de Biwong Bulu est aussi dotée d'une Vente de Coupe : la VC 09-02-185 d'une superficie de 7,1997 km². Ces UFA sont exploitées par des opérateurs économiques intervenant dans la filière qui reversent les taxes issues de cette activité à l'Etat. Il existe aussi une Forêt Communautaire (FC) attribuée de 21,3843 Km² dans la zone Sud-est de la Commune et chevauchant la Commune de Mvangan. Et les deux communes disposent une forêt communale, celle de Mengong et de Biwong-Bulu d'une superficie de 19386 ha. Seulement on note aussi une exploitation frauduleuse du bois.

➤ **Collecte des produits forestiers non ligneux**

La collecte des produits forestiers non ligneux (PFNL) est une activité largement pratiquée ; seulement son impact est sous-estimé par la population. Les principaux produits collectés servent à l'alimentation, à la pharmacopée traditionnelle et quelques fois à la vente. Parmi les PFNL collectés nous retenons les principaux que sont : la mangue sauvage « Ndo'o », le Ndjanssang, l'Ebam, les fruits de Moabi, le raphia, le rotin, les feuilles et écorces diverses. Certains PFNL font déjà l'objet d'une domestication ; c'est le cas de l'ébam dont on utilise les écorces et les fruits pour soigner le paludisme ; ou du Ndo'o dont un champ d'expérimentation de 2 ha est mis en place à Koungoulou Ngoé.

➤ **Commerce**

L'activité commerciale peut revêtir trois types dans la Commune :

Le petit commerce pratiqué par les hommes et les femmes. Il s'agit de la vente en détail des produits de première nécessité (pétrole, savon, sel, boissons, etc.).

La vente régulière des produits vivriers (Plantain, macabo, manioc et ses dérivés, arachide, etc.) ainsi que les produits d'élevage et les produits forestiers non ligneux se fait généralement par les femmes vers les villes d'Ebolowa, de Mengong et de Mvangan.

La vente des produits de la chasse et du bois d'œuvre qui concerne beaucoup plus les hommes.

II.1.2.3) Milieu humain

➤ Taille et structure de la population de BIWONG- BULU

Il faut dire de prime abord qu'il est très difficile d'avoir les statistiques sur les effectifs de la population. Cela est dû au fait que la Commune a été créée après le dernier recensement général de la population. Nous avons pu avoir une estimation de la population sur la base des enquêtes de nos consultants et en nous référant sur les indicateurs du dernier recensement dans la Région du Sud. Ainsi, la population de la Commune de BIWONG- BULU serait de 34.374 habitants.

En terme de répartition, on constate que :

- ✚ La population masculine représente 50.7% soit 17 428 hommes alors que la population féminine est de 49,3% soit 16.946 femmes ;
- ✚ Les populations de moins 15ans représente 38.8% de la région du Sud ; soit 13.337 habitants
- ✚ La population entre 15-60ans représente 52,5% de la région du Sud ; soit 18.046 habitants.

➤ Population

La population de la Commune de MENGONG est constituée en grande partie du grand groupe linguistique Béti, de la tribu Bulu.

En terme de répartition, on constate que :

- La population masculine représente 45% soit: 18435 habitants
- la population féminine représente 55% soit : 22 912 habitants

II.2) Collectes des données

Tableau V : Récapitulatif de la collecte des données.

Objectifs	Types de données	Matériels et Méthodes de collectes
Faire l'état des lieux de l'exploitation de la forêt communale,	Données primaires : <ul style="list-style-type: none">• Longueurs des billes de bois (L) ;• Diamètres des deux des billes (DB et Db) ;	<ul style="list-style-type: none">• Nous avons utilisé le mètre pic pour les mesures des longueurs des billes de bois ;• Les rubans de 5m et de 10m pour les mesures des diamètres des deux qui se font en croix à chaque bout des billes.

	<ul style="list-style-type: none"> les réponses concernant la régénération. 	<ul style="list-style-type: none"> Faite à l'aide d'un questionnaire, d'enquêtes et interviews dans le chantier et dans les villages riverains pour la régénération.
	Données secondaires : <ul style="list-style-type: none"> Prix FOB de grume/essence/ m³. Parties prenantes 	<ul style="list-style-type: none"> Elles ont été prises dans les contrats de la SFE. Le questionnaire nous a permis de recenser toutes les parties prenantes
Présenter l'implication des populations riveraines dans la gestion de la forêt	Données secondaires : <ul style="list-style-type: none"> Dénombrement des populations riveraines Dénombrement des employés de la SFE. 	<ul style="list-style-type: none"> Le dénombrement des villages et des populations s'est fait à l'aide du plan communal d'urbanisation des communes de Mengong et de Biwong-Bulu ; Le dénombrement des employés s'est fait à l'aide des documents chargés du personnel.
Analyser les revenus issus de l'exploitation, ainsi que son action dans le changement des conditions de vie des populations	Données primaires : <ul style="list-style-type: none"> Salaire mensuel perçu de populations riveraines employées par la SFE. 	Ces salaires ont été obtenus grâce aux interviews des gestionnaires de la SFE et des employés riverains.
	Données secondaires : <ul style="list-style-type: none"> Revenus perçus par les communes. 	Les sources ici sont les comptes administratifs des différentes communes.

II.3) Traitements des données

Tableau VI : Traitements des données

Objectifs	Formules	Variables
Faire l'état des lieux de l'exploitation de la forêt communale	<ul style="list-style-type: none"> Calcul de volume des billes de bois : $V = (\pi D^2 L) / 4 \text{ où } D = (DB + DB) / 2$	Avec : V : volume de la bille en m ³ D : diamètre de la bille en cm L : longueur de la bille en m DB : diamètre gros bout en cm DB : diamètre petit bout en cm
	<ul style="list-style-type: none"> Revenus générés par essences : $R = V_{\text{évacué}} \times \text{prix FOB} / m^3_{\text{ess}}$	Avec : V évacué = volume évacué (m ³) ; prix FOB/m ³ _{ess} = prix du mètre cube par essence (FCFA).
Présenter l'implication des populations riveraines dans la gestion de la forêt	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage des riverains impliqués dans la gestion de la forêt : $(\text{Nbre RE SFE} / \text{Nbre total de RA de travailler}) * 100$	Avec : Nbre RE : nombre de riverains employés ; Nbre RA : nombre de riverains en âge de travailler

Analyser les revenus issus de l'exploitation, ainsi que son action dans le changement des conditions de vies des populations	Les données prises dans les comptes administratifs des communes ont été compilées et analysées grâce au logiciel Excel 2016.
--	--

CHAPITRE III : RESULTATS ET DISCUSSIONS

III.1) RESULTATS

III.1.1) Etat des lieux de l'exploitation dans la forêt communale de Mengong et Biwong-Bulu

III.1.1.1) Analyse de l'exploitation du bois

➤ Nombre de tiges abattues

Le nombre de pieds abattus varie d'une essence à une autre suivant l'efficacité des équipes d'abattage, le bon fonctionnement des engins d'abattage et les conditions atmosphériques et la richesse de la forêt.

Tableau VII : Nombre de grumes abattues par essence

ESSENCE	Nbre/Bille
IROKO	12
KOSIPO	15
MOABI	15
MOVINGUI	64
OKAN	54
PADOUK.R	128
SAPELLI	14
SIPO	20
TALI	12
WENGUE	17
ANDOUNG.R	72
BILINGA	10
DIBETOU	12
DOUSSIE.R	165
EBIARA.Y	129
EYEK	86
BUBINGA	11
Total général	972

Il en ressort qu'il a été abattu au total 972 pieds toutes essences confondues durant les trois mois de collecte des données. Le Doussié rouge est l'essence la plus abattue avec un nombre de 165 tiges récoltées alors que le Bubinga est la moins abattue avec 11 tiges récoltées.

➤ **Volume brut**

Les volumes bruts de toutes les essences abattues dans la 3^{ème} AAC durant les 03 mois de collecte des données d'exploitation sont consignés ici :

Tableau VIII : Volume brut en mètre-cube (m³) par mois de collecte

ESSENCES	MARS	AVRIL	MAI	total volumes
IROKO	23,494	47,830	21,716	93,040
KOSSIPO	/	/	33,229	33,229
MOABI	91,342	91,342	44,449	227,133
MOVINGUI	71,559	145,311	127,443	344,313
OKAN	313,624	376,818	115,726	806,168
PADOUK.R	128,413	143,561	114,144	386,118
SAPELLI	210,657	234,764	105,821	551,242
SIPO	233,624	234,764	15,881	484,269
TALI	156,328	308,319	116,812	581,459
WENGUE	2,968	16,771	15,621	35,360
ANDOUNG.R	/	/	21,615	21,615
BILINGA	29,689	17,342	14,860	61,891
DIBETOU	44,202	226,836	29,576	300,614
DOUSSIE.R	37,329	108,210	21,610	167,149
EBIARA.Y	8,285	265,619	125,814	399,718
EYEK	91,198	26,462	8,723	126,383
BUBINGA	9,910		/	9,910
TOTALS	1452,622	2243,949	933,040	4629,611

Il ressort du tableau 8 qu'il a été abattu un volume total de 4629.611 m³ de bois toutes essences confondues durant les trois mois de collecte.

L'OKAN, avec un volume total de 806,168m³, représente l'essence qui a été la plus prélevée, tandis que le BUBINGA, avec un volume total de 9. 910 m³, est l'essence qui a été la moins prélevée. Le volume prélevé par essence est fonction de la richesse des zones d'abattage en chaque essence exploitable. La plupart des arbres forestiers sont des espèces de peuplement

c'est-à-dire qu'on les retrouve généralement groupés pied par pied. Le prélèvement d'une essence peut donc être très élevé pendant certains mois et très faible, voire même nul pour d'autres suivant leur représentativité dans les zones d'abattage qui ont été exploitées.

➤ **Volume traitement ou volume commercialisable**

Les volumes traitement enregistrés durant les trois mois de collecte sont consignés dans le tableau 9.

Tableau IX : Volume traitement ou commercialisable.

ESSENCE	total volumes
IROKO	90,04
KOSIPO	33,229
MOABI	220,133
MOVINGUI	344,313
OKAN	806,168
PADOUK.R	386,118
SAPELLI	550,242
SIPO	484,269
TALI	570,459
WENGUE	35,36
ANDOUNG.R	21,615
BILINGA	61,891
DIBETOU	300,614
DOUSSIE.R	167,149
EBIARA.Y	390,718
EYEK	120,383
BUBINGA	9,91
Total général	4592,611

Le volume total de traitement est donc 4592.611 m^3 .

III.1.1.2) Analyse de la commercialisation

➤ **Revenus issus de l'abattage**

La taxe d'abattage des produits forestiers, est la valeur par espèce, par volume, poids ou longueur, estimée selon des modalités fixées par décret (Art 66 alinéa 1 de la loi N°94/01 du 20 janvier 1994). Suivant les volumes bruts enregistrés durant les trois mois de collectes, on a pu

évaluer les revenus générés par la taxe d'abattage pour chaque essence commercialisable (voir tableau10) :

Tableau X : Revenu brut en FCFA

ESSENCES	TOTAL VOLUMES	PRIX UNITAIRE	PRIX TOTAL
IROKO	93,040	22000,000	2046880,000
KOSSIPO	33,229	11000,000	365519,000
MOABI	227,133	27000,000	6132591,000
MOVINGUI	344,313	6000,000	2065,878
OKAN	806,168	4000,000	3224672,000
PADOUK.R	386,118	11000,000	4247298,000
SAPELLI	551,242	21000,000	11576082,000
SIPO	484,269	27000,000	13075263,000
TALI	581,459	8000,000	4651672,000
WENGUE	35,360	22000,000	777920,000
ANDOUNG.R	21,615	8000,000	172920,000
BILINGA	61,891	6000,000	371346,000
DIBETOU	300,614	11000,000	3306754,000
DOUSSIE.R	197,149	32000,000	6308768,000
EBIARA.Y	399,718	8000,000	3197744,000
EYEK	126,383	6000,000	758298,000
BUBINGA	9,910	8000,000	79280,000
TOTAUX	4659,611	232006,000	1081057709,666

Il en ressort de ce tableau que le revenu total est de 1 081 057 709,66 FCFA.

➤ **Revenus issus de l'évacuation**

Suivant les volumes évacués enregistrés durant le mois de collecte, on a pu évaluer les revenus générés par chaque essence commercialisable et ces revenus ont été consignés dans le tableau11:

Tableau XI: Revenu des essences commercialisées

ESSENCE	TOTAL	PRIX	
	VOLUMES	UNITAIRE	PRIX TOTAL
IROKO	90,04	22000	1980880
KOSSIPO	33,229	11000	365519
MOABI	220,133	27000	5943591
MOVINGUI	344,313	6	2065,878
OKAN	806,168	4000	3224672
PADOUK.R	386,118	11000	4247298
SAPELLI	550,242	21000	11555082
SIPO	484,269	27000	13075263
TALI	570,459	8000	4563672
WENGUE	35,36	22000	777920
ANDOUNG.R	21,615	8000	172920
BILINGA	61,891	6000	371346
DIBETOU	300,614	11000	3306754
DOUSSIE.R	167,149	32000	5348768
EBIARA.Y	390,718	8000	3125744
EYEK	120,383	6000	722298
BUBINGA	9,91	8000	79280
Total général	4592,611	232006	1065513308

Le revenu généré toute essence confondue est de 1 065 513 308FCFA.

III.1.1.3) État de la régénération forestière par les gestionnaires de la forêt communale de Mengong et de Biwong-Bulu

Dans la forêt communale, la plantation d'arbres est préconisée pour des essences de moins de 15 tiges à l'hectare, dans des parcs à bois ou à l'intérieur des peuplements naturels. Les espèces d'arbres concernées sont celles qui ont une croissance rapide, notamment le *Lovoa trichilioides* (Dibetou), le *Terminalia superba* (Fraké), le *Terminalia ivorensis* (Framiré) et le *Triplochytton scleroxylon* (Ayou). Le *Baillonnella toxisperma* (Moabi) fait également partie du programme de reboisement. Les superficies totales prévues pour les plantations sont d'environ 97 ha pour chaque forêt, soit un rythme de plantation annuelle de 3,24 ha pendant la première rotation (ETS. MESS, 2015).

Dans la pratique, nos investigations sur le terrain révèlent qu'aucune opération de reboisement n'a encore été effectuée. Malgré la production de plus de 2000 plants destinés à la régénération dans la forêt communale de Mengong et de Biwong-Bulu, leur transplantation n'a pas été faite pour des raisons dites financières. Les résultats de nos enquêtes auprès des gestionnaires de la forêt communale, des responsables d'aménagement des sociétés forestières (SFE) et des responsables des cellules chargées du suivi de la mise en œuvre des plans d'aménagement forestier, indiquent que la régénération forestière n'est pas la première préoccupation de ces acteurs.

Les exploitants forestiers, en prélevant du bois dans la forêt communale, observent au mieux les exigences administratives relatives au respect du diamètre minimum d'exploitation, des limites de la parcelle annuelle de coupe, de l'ouverture des routes, etc. Ils s'en tiennent aux clauses des accords de partenariat établies avec la commune. Des clauses qui ne les engagent aucunement dans la régénération forestière qui est à la seule charge des bénéficiaires des forêts. Cependant, les gestionnaires de ces forêts se contentent d'encaisser des revenus générés par l'exploitation du bois. Aucune mesure n'est prise, ni aucun financement n'est dégagé pour assurer le reboisement.

La faible préoccupation de ces gestionnaires par rapport à la régénération des ressources ligneuses ou au reboisement est exprimée dans les propos du maire de la commune de Biwong-Bulu, répondant à notre question sur cette problématique : « Ce qui nous intéresse c'est l'argent et pas des dépenses. La commune a besoin d'argent pour assurer le développement, le reste viendra après » (communication orale, mars 2020).

Cette réponse du maire, formulée autrement par les autres responsables de gestion de la forêt, traduit clairement la préoccupation majeure de l'ensemble de ces gestionnaires. En effet, la régénération et plus largement la conservation forestière passent après le développement.

III.1.1.4) Identification et rôles des différentes parties prenantes

Les trois groupes d'acteurs stratégiques pertinents impliqués dans la gouvernance de la forêt communale Mengong et Biwong-Bulu sont les communes de Mengong et Biwong-Bulu, la société forestière SFE, et les institutions étatiques chargées des forêts et de la faune, et de l'environnement, de la protection de la nature et du développement durable. Ils disposent de diverses ressources d'action d'importances variées et inégales (tableau 12).

Tableau XII : Caractéristiques des acteurs stratégiques pertinents de la gouvernance de la forêt communale de Mengong et Biwong-Bulu.

Critères	Communes : Mengong et Biwong-Bulu	Opérateur économiques: SFE	Institutions étatiques	
			MINFOF et ses services déconcentrés	MINEPDED et ses services déconcentrés
Statuts	- Collectivités Territoriales décentralisées ; - Propriétaires et gestionnaires de la forêt communale	Sociétés forestières exploitant en sous-traitance de la forêt communale	Administration en charge des forêts et de la faune	Administration en charge de l'environnement, de la protection de la nature et du développement durable
Ressources d'action (pouvoirs)	- Appui (technique et financier) extérieur ; - Ressources financières diverses (subventions et dotation de l'Etat, impôts et taxes locaux, RFA); - Organe technique de suivi de la mise en œuvre des PA (CFDC) ; - Proximité avec la base; - Pouvoir politique.	- Capitaux importants; - Créanciers des communes ; - Professionnels de l'exploitation forestière ; - Réseau de pression sur les décideurs.	- Accord pour le classement des forêts communales ; - Approbation des PA, des inventaires forestiers et des contrats de sous-traitance ; - Appui technique extérieur; - Encadrement de la mise en œuvre des politiques forestières ; - Autorisation du démarrage des activités d'exploitation forestière ; - Définitions des critères d'aménagement durable des forêts et contrôle de la mise en œuvre des PA; - Financements divers (recettes de l'Etat, fonds d'aide extérieure); - Répression des infractions ; - Service informatique de gestion des informations forestières (SIGIF) ; - Validation des EIE (MINEPDED).	
Champs d'intervention	- Aménagement du territoire ; - Développement local durable ; - Gestion et aménagement des forêts communales; - Politique.	- Exploitation forestière et commercialisation du bois ; - Financement des procédures de classement des forêts communales et d'élaboration des PA.	- Aménagement, exploitation et gestion des forêts ; - Gestion et protection de la faune ; - Politique forestière ; - Protection de la nature et de l'environnement.	
Principaux enjeux (spécifiques)	- Création d'emplois; - Génération des	- Accès aux ressources forestières ;	- Conservation des ressources forestières et protection de l'environnement ; - Création d'emplois ;	

	revenus forestiers ; - Réalisation des infrastructures et des œuvres sociales	- Création d'emplois; - Génération de la rente forestière.	- Réalisation d'infrastructures et œuvres sociales collectives.
--	--	---	---

La société forestière SFE dispose des ressources financières, techniques et matérielles, des réseaux grâce auxquels elle s'est assurée un accès exclusif aux bois de la forêt communale de Mengong et Biwong-Bulu dans des conditions favorables, un approvisionnement sûr de leurs usines de transformation du bois, un apport en revenus et une rentabilité de leur activité économique. Ces ressources ont également permis aux communes Mengong et Biwong-Bulu de bénéficier des forêts communales mises en exploitation et générant des revenus « substantiels » aussi bien pour elles que pour les populations locales travaillant dans le cadre de l'exploitation forestière.

Quant aux administrations chargées des forêts, de la faune, de l'environnement, de la protection de la nature et du développement durable qui sont des institutions de l'Etat, elles disposent de ressources financières et techniques, et d'importants pouvoirs autoritaires, interventionnistes (surveillance, contrôle) et répressives sur les communes et les opérateurs économiques. Les activités de ces derniers dépendent fortement de ces institutions qui donnent leur avis sur le transfert des forêts aux communes et approuvent les plans d'aménagement (PA) des forêts communales. Ces institutions accordent également des permis d'exploitation forestière et peuvent suspendre les activités dans ces forêts ou infliger des sanctions en cas d'infraction au PA et de non-réalisation des études d'impact environnemental (EIE). Tous ces pouvoirs se traduisent par une large dépendance des activités des communes et des sociétés forestières vis-à-vis des institutions étatiques.

En somme, les communes de Mengong et Biwong-Bulu, la société forestière SFE, et les institutions étatiques disposent d'une diversité de ressources leur conférant des pouvoirs d'action inégaux qui déterminent la nature des relations établies entre elles. Si ces trois groupes d'acteurs présentent un enjeu commun lié à la création d'emplois, leurs autres enjeux principaux sont divergents.

III.1.2) Implications des populations riveraines dans la gestion de la forêt communale

Les pourcentages des populations riveraines travaillantes pour la gestion révèlent qu'une faible proportion est intégrée dans la gestion d massif (figure3).

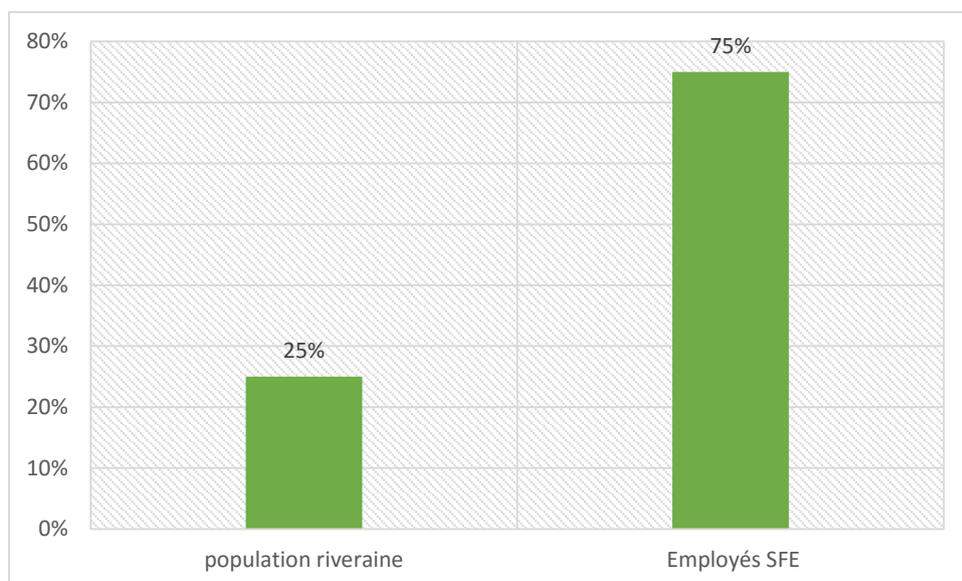


Figure 3 : Pourcentage de la population locale intégré dans la gestion de la forêt communale de Mengong et de Biwong-Bulu.

D'après la loi forestière, les populations riveraines doivent être intégrées dans la gestion de massif communal. Dans la pratique, les seules activités dont ont pu prendre parts les populations locales, concernent les inventaires forestiers et les activités liées à l'exploitation du bois d'œuvre dans la forêt communale. 25% des travailleurs impliqués dans l'exploitation de la forêt communale de Mengong sont des autochtones des villages (Nsélang, Mvoula et Messambe). Les 75% restants sont des techniciens (cartographes, abatteurs, scieurs) de la SFE

III.1.3) Réalisations des revenus issus de la forêt communale de Mengong et de Biwong-Bulu

III.1.3.1) Des réalisations socio-économiques à partir des revenus forestiers individuels

Les réalisations individuelles concernent la gestion des salaires perçus par les populations locales ayant travaillés dans le cadre des inventaires forestiers et/ou de l'exploitation de la forêt de Mengong et Biwong-Bulu ; les employés sont payés à 2000 FCFA (≈ 3 €) la journée pour les inventaires forestiers ; les salaires mensuels payés aux riverains pour l'exploitation du bois de la forêt communale sont compris entre 60 000 FCFA et 100 000 FCFA.

Diverses utilisations sont faites par les travailleurs villageois, notamment par ordre d'importance :

- L'alimentation, l'achat des produits d'entretien et d'autres articles d'usage quotidien (savon, pétrole, lampe à pétrole pour l'éclairage...).
- L'achat des fournitures scolaires et le paiement des frais de scolarité pour les enfants.

- Le développement et le renforcement de l'agriculture par la création des champs, l'achat des semences/semis et du matériel agricole (machettes, limes), et le paiement de la main d'œuvre pour la création des champs. Une partie de la production agricole est vendue et l'argent gagné sert à la satisfaction d'autres besoins quotidiens. Les utilisations pour l'agriculture génèrent une autre valeur ajoutée lorsque la production est vendue. C'est le cas d'un travailleur (Figure 4), qui a utilisé son salaire pour la location d'un champ de cacao de moins d'un hectare à 40 000 FCFA et qui a obtenu une production de 100 kilogrammes de cacao vendus à 200 000 FCFA.



Figure 4: champs de cacao loué par M. EBALE à base de l'argent perçu lors de la prospection.

- L'habillement des enfants et l'achat de la layette pour les naissances.
- L'achat des ustensiles de cuisine.
- La création et le renforcement des activités génératrices de revenus. Exemple d'une habitante du village Nsélang, ayant travaillé en mars pendant quelques jours a perçu 18 000 FCFA. Une partie de ce salaire a servi à l'ouverture d'une petite cafeteria opérationnelle pendant la période d'exploitation du bois d'œuvre dans la FC. Un autre exemple est celui d'un habitant du village MVOULA ayant travaillé pendant un jour dans la FC pour approvisionner son échoppe.
- L'aménagement de l'habitat (Figure 5).
- Les tontines effectuées par les femmes et dont l'argent sert à la satisfaction d'autres besoins.
- Le paiement de la dot pour les épouses.

- La pratique de l'usure. Pour un emprunt de 20 000 FCFA, l'emprunteur cède à son créancier un sac de cacao d'une valeur pouvant atteindre 200 000 FCFA. C'est une pratique qui se fait lorsque l'emprunteur a un problème financier urgent à résoudre (frais de scolarité à payer par exemple).



Figure 5 : habitât construit à l'aide du salaire perçu par un riverain comme rémunération du travail fourni dans la forêt communale.

III.1.3.2) La gestion des revenus générés par la forêt communale de Mengong et de Biwong-Bulu

Les revenus générés par la forêt communale de Mengong et Biwong-Bulu doivent, d'après les plans d'aménagement forestiers, servir à la création et à l'entretien des infrastructures routières, sanitaires, scolaires et d'adduction d'eau. Dans la pratique, ces revenus sont intégrés dans une caisse communale unique et sont gérés indistinctement avec l'ensemble des recettes des communes. Par conséquent, la distinction des réalisations faite à partir des revenus issus de l'exploitation des forêts communales est très difficile – voire impossible. Ni les maires, ni le conseil municipal, organe délibérant, de la commune ne sont en mesure de dire précisément les utilisations concrètes faites à partir des revenus des forêts communales.

Compte tenu des difficultés à obtenir des précisions sur les réalisations effectuées à partir des revenus générés par l'exploitation du bois d'œuvre de la forêt communale de

Mengong et de Biwong-Bulu, nous avons procédé à l'analyse des comptes administratifs communaux. Cette analyse nous a permis de mettre en évidence la contribution des revenus forestiers aux budgets de commune et la gestion des recettes communales. Cette méthode permet d'avoir une vision globale des utilisations des revenus générés par cette forêt communale.

➤ **La contribution des forêts communales aux budgets communaux**

Les recettes annuelles des budgets de la commune Biwong-Bulu sont très dépendantes des revenus forestiers issus des redevances forestières annuelles payées par les sociétés exploitant les forêts dans les communes. Les taxes fauniques et les revenus générés par l'exploitation des forêts communales, contribuent également à ces recettes. Au total, les revenus forestiers représentent environ $\frac{3}{4}$ des recettes de la commune.

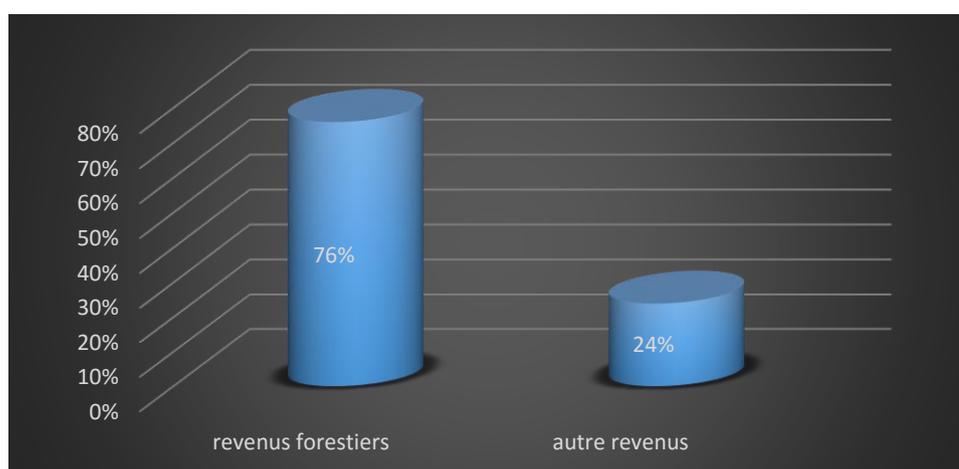


Figure 6 : Revenus forestiers dans les recettes totales annuelles de la commune de BIWONG-Bulu.

➤ **Gestion des recettes communales : Parts des réalisations socio-économiques collectives**

L'analyse des comptes administratifs de la commune de Biwong-Bulu montre que les dépenses de fonctionnement et d'investissement représentent respectivement 56% et 44% des dépenses budgétaires moyennes annuelles.

La moitié des dépenses de fonctionnement de la commune de Biwong-Bulu concerne les traitements et salaires des personnels, les matériels et les fournitures de bureau, et les consommables pour le transport (figure 9). Les subventions, dont une partie est destinée directement aux populations locales, représentent le dixième du budget de fonctionnement tandis que les fêtes, les cérémonies officielles, les séminaires et d'autres dépenses facultatives consomment le quart de ce budget.

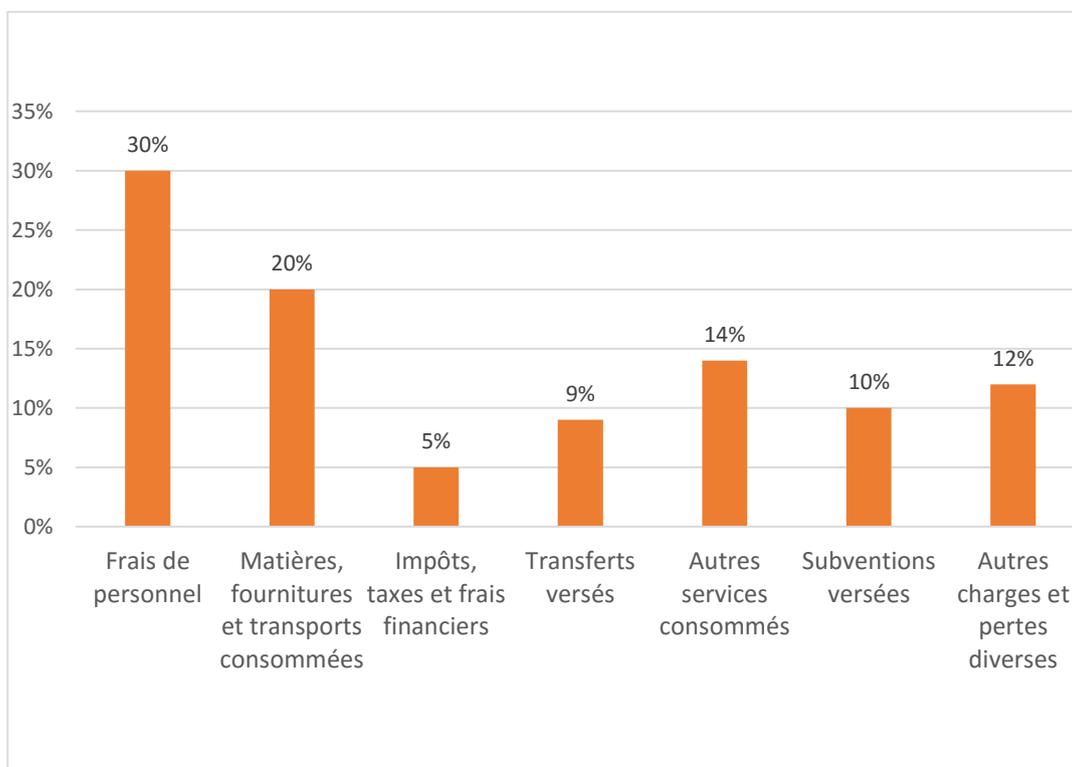


Figure 7 : Dépenses annuelles de fonctionnement du budget de la commune de BIWONG-Bulu.

La prise en charge des salaires des enseignants temporaires recrutés par la mairie de Biwong-Bulu constitue également un poste de dépenses de fonctionnement qui pourrait être allégé. Cet allègement pourra se faire grâce au transfert de la dotation générale de décentralisation dont l'effectivité est annoncée par le Décret N° 2010/0247/PM du 26 février 2010, fixant les modalités d'exercice de certaines compétences transférées par l'Etat aux communes en matière d'éducation de base. Il pourra en effet, permettre l'augmentation des dépenses d'investissement en vue du développement de la localité.

- **Gestion d budget d'investissement de la come de Biwong**

Plus de $\frac{4}{5}$ des dépenses « d'investissement » sont destinées au remboursement des dettes, à l'achat et à la réparation des matériels divers, des engins et des véhicules dont l'incidence en terme de développement socio-économique local n'est pas perceptible (Figure 9).

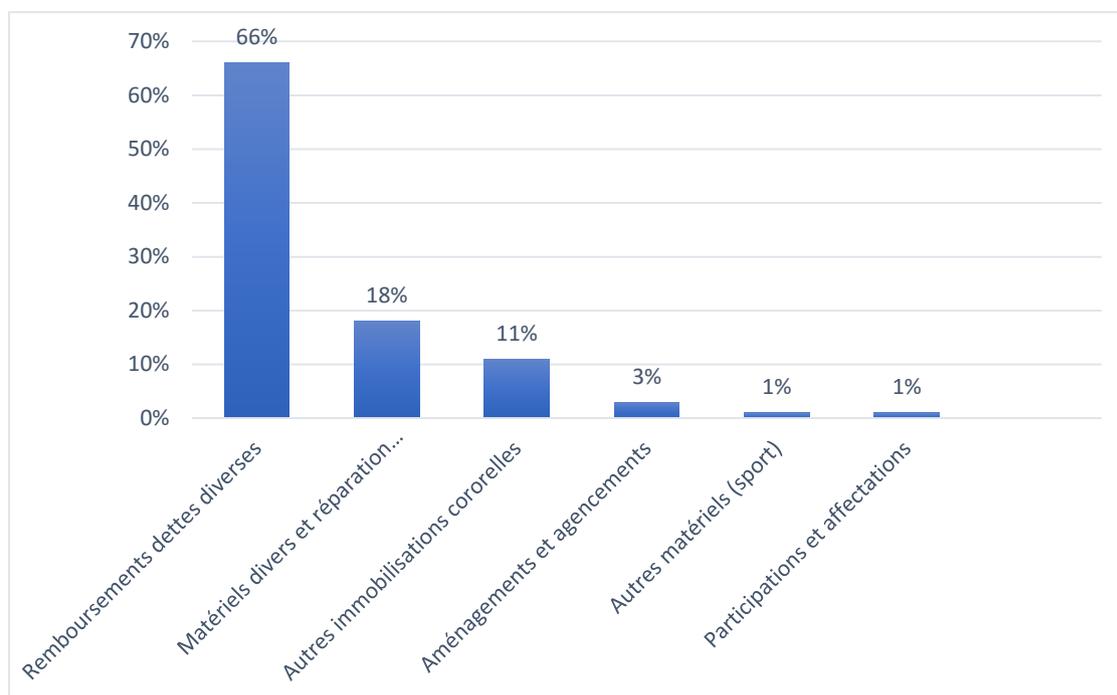


Figure 8 : Dépenses annuelles d’investissement du budget de la commune de BIWONG-Bulu.

La figure 9 montre que les populations locales bénéficieraient directement de 5% seulement des dépenses dites d’investissement. L’activité sportive est l’un des principaux postes de ces dépenses. Il s’agit en général, de l’achat des matériels et des vêtements des ports (ballons, tee-shirts et shorts) offerts aux jeunes dans le cadre du déroulement des championnats de football organisés pendant les vacances scolaires.

En somme, la pratique de gestion non-distincte des revenus issus de l’exploitation de la forêt communale de Mengong et Biwong-Bulu, donne une très faible visibilité des réalisations socio-économiques au profit des populations locales et du développement. Or, d’après les prévisions des plans d’aménagement de ces forêts, les riverains devaient être impliqués dans le contrôle de la gestion des revenus provenant de l’exploitation des ressources forestières. Mais dans la pratique, l’unique rôle de ces populations est l’exécution des tâches rémunérées, dans le cadre de l’exploitation du bois d’œuvre de la forêt communale. S’il est certain qu’une infime partie de ces revenus a bénéficié à l’éducation et aux activités sportives, la grande partie a servi au fonctionnement de la commune de Biwong-Bulu, et aux dépenses « superflues » tels que les fêtes, les réceptions, les cadeaux, etc. Les dépenses en faveur de l’éducation concernent l’achat des fournitures scolaires, l’équipement des salles de classe, le recrutement et le paiement des salaires des enseignants temporaires.

III.2) DISCUSSION

Il s'agit ici d'une étude comparative de la forêt communale de Mengong et de Biwong-BULU au sud Cameroun avec celle de Dimako à l'est de ce Pays.

Tableau XIII : Etude comparative de la fcle de Dimako à celle de Mengong et de Biwong-Bulu.

Critères d'évaluations	FCle de Mengong et de Biwong-Bulu	FCle de DIMAKO
Type d'exploitation	Exploitation en régie d'entreprise ; c'est la SFE qui exploite à la place de la commune.	Exploitation en régie directe ; la commune exploite elle-même sa forêt.
Régénération de la forêt	Elle n'est pas la préoccupation des gestionnaires de la FCle, ce qui les intéresse c'est de se faire de l'argent.	5000 arbres ont été plantés sur une superficie de 50ha soit 500 000m ² .
Pourcentage des revenus affectés pour la réalisation de projet	Elle est de 5% Il s'agit en général, de l'achat des matériels et des vêtements de sports (ballons, tee-shirts et shorts) offerts aux jeunes dans le cadre du déroulement des championnats de football organisés pendant les vacances scolaires	Elle 50%, il l'octroi des bourses d'étude aux étudiants, l'achat des livres pour les élèves de l'école primaire, l'aide financière aux élèves du secondaire), et le paiement des salaires aux enseignants vacataires, la distribution de la rente forestière ou des dons en nature (aliments, boissons alcoolisées)
Recette communale	Pas de distinction faite des recettes par conséquent on ne peut pas réellement estimer ce qu'ont fait les revenus de la FCle.	une gestion distincte des revenus de la FCle par rapport aux autres recettes de la commune, Cette gestion semble transparente et bénéfique aux populations locales
Implications des populations riveraines dans la gestion du massif forestier	25% seulement de la population sont intégrés dans la gestion du massif à travers les activités d'inventaires et de récoltes de bois.	100% à travers la création d'emplois donc tous sont les riverains et la création du comité consultatif de gestion de la forêt.

CONCLUSION

La question centrale de notre étude était de savoir si le transfert de la gestion des forêts aux communes villageoises conduit à de nouvelles formes de gouvernance pouvant contribuer au développement socio-économique local et à la conservation des ressources forestières dans la région SUD du Cameroun. Pour apporter des éléments de réponse à cette question, nous avons utilisé une approche intégrant différents champs disciplinaires : l'écologie, l'économie politique, la géographie, l'histoire, les sciences de gestion, les sciences politiques et la sociologie

Dans un premier temps, nous avons présentés l'état des lieux de l'exploitation forestière dans la forêt communale de Mengong et de Biwong-Bulu. Il s'est révélé que 972 tiges ont été abattus pendant les trois mois de collectes des données pour un volume brut totale 4629.611 m³ estimé à 1081057709.666 FCFA avec une taxe d'abattage de 43242308.39 FCFA. Après traitements de ces essences le volume traitement est de 4592.611 m³ estimé à 1065513308 FCFA. Les enquêtes à travers des interviews ont révélé que la régénération forestière n'est pas la préoccupation des gestionnaires de cette FCle.

Nous avons ensuite étudié l'implication des populations locales dans la gestion de la forêt communale. Il s'est révélé que seulement 25% de la population sont intégrés dans la gestion du massif à travers les activités tel que : les inventaires forestiers et la récolte du bois d'œuvres. En outre nous avons analysé la gestion faite des revenus c'est-à-dire les réalisations faites par les revenus issus de la FCle de Mengong et de Biwong-Bulu. Ces réalisations sont subdivisées en deux groupes, celles qui sont dites individuelles c'est à dire issu des salaires perçus en travaillant dans la FCle (construction des cases, achat des fournitures scolaire et dot, création d'espace d'agriculture ou autres activités génératrices de revenus) et celles dites communales. Etant donné que cette dernière a révélé qu'il n'y a pas de distinction faite des recettes communales. Nous avons épluché les comptes administratifs de la commune et il s'est révélé que seulement 5% du budget d'investissement est gardé Pour la réalisation socioéconomique. Et enfin le tableau comparatif fait entre la FCle de Mengong et de Biwong-Bulu et de Dimako montre que la foresterie communale peut produire de meilleurs résultats que ceux obtenus dans le cadre de la gouvernance de la forêt communale Mengong et de Biwong-Bulu. L'exploitation de cette forêt en régie directe est certainement un facteur favorisant ces résultats. Mais d'autres facteurs sont aussi très déterminants, notamment l'implication du conseil municipal et la mise en place des mécanismes d'implication des populations locales et de suivi des activités forestières. Un autre élément capital est l'appui financier et technique extérieur gratuit. Cet

appui a permis à la commune d'éviter l'écueil des préfinancements des sociétés forestières. La volonté de gestion transparente de l'exécutif communal et l'expérience professionnelle d'exploitant forestier du maire de la commune de Dimako, sont autant de facteurs qui ont favorisé les résultats obtenus.

RECOMMANDATIONS

- Assurer une gestion pérenne des ressources forestières : Le FRF peut être constitué par une redevance de régénération instaurée par l'administration forestière et payée par les opérateurs économiques qui ne payent aucune redevance pour l'exploitation des forêts communales comme c'est le cas pour les concessions forestières et les ventes de coupe. Ce FRF peut aussi être alimenté par des 317 cotisations volontaires des exploitants opérateurs économiques, des gestionnaires des forêts communales et communautaires, et d'autres acteurs encourageant la gestion durable des forêts (État camerounais, organismes ou agence de financement, etc.).
- Valoriser les résidus de bois en produisant du charbon.
- Élargir de la gamme des essences exploitées et relever les prix de vente du bois.
- Organiser une action collective autour d'un objectif partagé.
- Faire une distinction des recettes communales.

BIBLIOGRAPHIE

- AKERLOF G.A., (1982)., Labor contracts as partial gift exchange, *Quarterly journal of economics*, 1982, N° 4, Vol. 97, p. 543-569.
- BIGOMBE LOGO P., (2000)., La décentralisation de la gestion forestière au Cameroun : situation actuelle et perspectives, Yaoundé, FTTP, p. 7-23.
- LASSAGNE A., (2005)., Exploitation forestière, développement durable et stratégies de pouvoir dans une forêt tropicale camerounaise, *Anthropologie et Sociétés*, N°1, vol 29, p.49-79.
- KARSENTY A., (2006)., Forêts tropicales et mondialisation, les mutations des politiques forestières en Afrique francophone et à Madagascar, l'Harmattan, Paris, p.373-394.
- BEN YAMED D. et HOUSTIN N., (2010), Atlas du Cameroun, nouvelle éd., Paris, 117 p.
- BERNOUX P., (2009)., La sociologie des organisations, 6e éd., Paris, 466 p.
- BERTRAND A. et MONTAGNE P., (2006), Nouvelles politiques forestières et redéfinition des fonctions des administrations forestières en Afrique francophone et à Madagascar, l'Harmattan, Paris, p 87 – 113.
- KOUNA G., (2012), Décentralisation forestière et gouvernances locales des forêts au Cameroun, Mémoire de thèse, Université de Maine, Maine, P. 1-351.
- ZAMEDJO Y., (2008), gestion décentralisée des ressources forestières au Cameroun, Mémoire d'ingénieur de conception, Université de DSCHANG, Cameroun, P 1-60.
- RIBOT J.,(2010)., Foresterie et décentralisation démocratique en Afrique subsaharienne, In : Gouverner les forêts africaines à l'ère de la mondialisation, GERMAN L.A., KARSENTY A. et TIANI A.M. (éd.), Bogor, CIFOR, p. 27-57.
- TSAYEM-DEMAZE M.,(2011)., Géopolitique du développement durable, Les États face aux problèmes environnementaux internationaux, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, , 228 p.
- DIAW M. C.,(2010)., Derrière les mots décentralisation, conservation et démocratie locale, Gouverner les forêts africaines à l'ère de la mondialisation In :GERMAN L.A., KARSENTY A. et TIANI A.M. (éd.),, Bogor, CIFOR, p. 59-84.
- CAPISTRANO D., (2010)., Gouvernance forestière et décentralisation en Afrique, Enjeux et tendances, Gouverner les forêts africaines à l'ère de la mondialisation, In : GERMAN L.A., KARSENTY A. et TIANI A.M. (éd.), Bogor, CIFOR, p. 425-446.

Sites Web

<http://www.africafiles.org>

<http://www.cairn.info>

<http://www.camerounlink.net>

<http://www.docpatrimoine.agroparistech.fr>

<http://gallica.bnf.fr>

<http://www.globalforestwatch.org>

<http://www.iram-fr.org>

<http://www.observation-cameroun.info>

<http://www.oxfamfrance.org>

<http://www.persee.fr>

www.univ-avignon.fr

ANNEXES

Annexe 1 : Questionnaire d'enquête dans les villages riverains

Nom du village

Code du répondant âge sexe

Possédez-vous des permis d'exploitation des PFL ? Oui non

Connaissez-vous les DME ? Oui non

Connaissez-vous les essences faisant l'objet d'un permit spécial d'exploitation ?

Oui Non

Si oui, Citez-les

Quels sont les acteurs impliqués dans la récolte ? Hommes Femmes Enfants

Quels sont les différents PFL récoltés ?

Quelles sont les utilités de chaque PFL?

Bois de chauffage Construction Artisanat Autres

Où récoltez-vous ? Forêt communale zone agro-forestière jardin de case

Quelles sont les méthodes de prélèvement du bois ? Tronçonneuse Hache machette

Quelles sont les activités menées par la commune dans la forêt?

Avez-vous été sensibilisé sur le système d'exploitation adopté par la commune? Oui Non

Comment fonctionne-t-il ?

Jouissez-vous de vos droits d'usage dans cette forêt communale ? Collecte des PFL et PFN

Chasse de subsistance Agriculture de subsistance

Comment intervenez-vous dans l'aménagement intervention de la forêt communale? Main d'œuvre

La récolte du bois était-elle réglementée avant l'exploitation communale? Oui Non

Quelles difficultés de récolte rencontrez-vous depuis l'application du nouveau système d'exploitation communale ?

Quel sont les autres impacts négatifs de l'exploitation communale du bois ?

Les revenus issus de la commercialisation du bois par la commune sont-ils redistribués aux populations ? Oui Non

Si oui ! De quelle manière ?

Qui réceptionne la part du village?

De quelle manière cette part est redistribuée entre les familles ?

--Quel sont les projets infrastructurels initiés grâce à ces fonds?

Annexe 2 : Fiche DF10 (volumes brut ou DF10) Date: No DF10 :

No pied	DB	Db	Moyenne	L	Volume

Annexe 3 : Fiche de traitement (volumes traitement) Date: No DF10 :

No pied	N° grume	DB'	Db'	Moyenne	L'	Volume	Volume total (préparation)
	1						
	2						
	3						
	1						
	2						
	3						
	1						
	2						
	3						
	1						
	2						
	3						
	1						
	2						
	3						
	1						
	2						
	3						